Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Séance du 24 janvier 2019

DELIBERATION N° 10-2019-CFVU
PORTANT SUR LA DISPENSE D'ASSUIDITE DE PRESENCE DES ETUDIANT-E-S ELU-E-S AUX COURS CONCOMITANTS AUX SEANCES DES CONSEILS CENTRAUX.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère :

Article unique

La dispense d'assiduité de présence des étudiant-e-s élu-e-s aux cours concomitants aux séances des Conseils centraux tel que figurant en annexe à la présente délibération est approuvée.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres du conseil (33 présents ou représentés).

A Toulouse, le 24 janvier 2019

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

UNIVERSITÉ TOULOUSE
Jean Jaurès

Vice-Présidence
de la Commission Formation et Vie Universitaire.

Affaire suivie par Isabelle Martin
Tél 05 61 50 44 60
vp-cfvu@univ-tlse2.fr

ATTESTATION DE PRESENCE

M. Vincent Simoulin Vice-Président de la CFVU certifie que :

a participé à la séance de la Commission Formation et Vie Universitaire le ……
de…….. à …….. .

Attestation établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse le

Vincent Simoulin

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Séance du 24 janvier 2019

DELIBERATION N° 11-2019-CFVU
PORTANT SUR LA REPARTITION DU PREMIER VERSEMENT DE LA CVEC 2018.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère :

Article unique

La répartition du premier versement de la CVEC 2018 est approuvée.

Un premier versement 2018 du CROUS a permis de prévoir une répartition liée à cette contribution.
(25 % du montant total, soit 287 563.75 €).

16 euros au montant de 41 euros acquitté par étudiant-e, cela représente une proportion de 39%, soit un montant de **112.220 euros** si on le reporte au premier versement reçu

Le reste sera réparti en fonction des choix définis par la nouvelle Commission CVEC constituée.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres du conseil (33 présents ou représentés).

A Toulouse, le 24 janvier 2019

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Séance du 24 janvier 2019

DELIBERATION N° 12-2019-CFVU
PORTANT SUR LA COMPOSITION ET MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION FSDIE PROJETS ET INPECT'ART.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère :

Article unique

La composition telle que présentée en annexe, et la mise en place d'une commission FSDIE projets et INPEC'ART sont approuvés.

Délibération adoptée à la majorité absolue des membres du conseil (29 présents ou représentés, 3 NPPV , 1 abstention , 25 POUR).

A Toulouse, le 24 janvier 2019

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

Proposition de Composition du jury FSDIE-Projets et INPEC'ART

-Vice-président-e CFVU

-Vice-président-e délégué à la Vie Universitaire

-Vice-président-e étudiant

-Responsable administrative de la DIVE (ou son/sa représentant-e)

- Un-e représentant-e du CROUS : Commission Culture Actions

-Cinq élu-es étudiant-es à la CFVU

-Un-e élu-e BIATSS de la CFVU

-Un-e élu-e Enseignant-chercheur de la CFVU

-Un-e élu-e CFVU d'un site délocalisé UT2J

-Un-e représentant-e pour les associations

-Un-e représentant-e pour les foyers

-Vice-président-e délégué à la Culture

-Un-e représentant-e du SUAPS (Directeur-rice du SUAPS ou son/sa représentante)

-Un-e représentant-e du CIAM (Directeur-rice du CIAM ou son/sa représentant-e)

-Un-e représentant-e service Vie étudiante et culture UFT

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Séance du 24 janvier 2019

DELIBERATION N° 13-2019-CFVU
PORTANT SUR LA COMPOSITION ET LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION SOCIALE FSDIE

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1
Vu les statuts de l'Université-Toulouse Jean Jaurès en vigueur,

Délibère :

Article unique

La composition telle que présentée en annexe, et la mise en place d'une commission sociale FSDIE sont approuvés.

Délibération adoptée à la majorité absolue des membres du conseil (29 présents ou représentés, 3 NPPV, 26 POUR).

A Toulouse, le 24 janvier 2019

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

Membres de la Commission sociale à l'Université Toulouse-Jean Jaurès

- Monsieur le Vice-Président du CFVU
- Monsieur le Vice-Président Délégué Vie Universitaire et Culture
- Madame la Directrice du CROUS
- Madame la Chef de Division de la Vie Etudiante
- Madame la conseillère technique des services sociaux du CROUS
- Madame la conseillère technique des services sociaux du SIMPPS
- Monsieur le Vice-Président de la Vie Etudiante
- Messieurs.dames les représentants.es des étudiants.es à la CFVU
-Messieurs.dames les représentants.es des étudiants.es au CA

Commission Formation et Vie Universitaire
Séance du 24 janvier 2019

DELIBERATION N° 14-2019-CFVU
PORTANT SUR L'AIDE EXCEPTIONNELLE DE 1 200 € (MILLE DEUX CENT EUROS CHACUN) A QUATRE ETUDIANTS DE L'ESPE SINISTRES DE L'INCENDIE DE LA RUE BAYARD A TOULOUSE.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère :

Article unique

L'aide exceptionnelle de 1 200 € (mille deux cent euros chacun) est attribuée aux quatre étudiants de l'ESPE sinistrés de l'incendie de la rue Bayard à Toulouse.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres du conseil (29 présents ou représentés).

A Toulouse, le 24 janvier 2019

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin